

Y a-t-il un renouveau de l'entreprise en France ?

Gabriel A. Giménez Roche

Enseignant-chercheur en économie (NEOMA Business School)
et chercheur associé (Institut économique Molinari)

Après presque une décennie de stagnation, la création d'entreprises en France est en hausse. Pour une reprise durable, la France a besoin de plus d'investissements, et surtout d'investissements innovants. L'ambition de la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) de mai 2019 est de donner aux entreprises les moyens d'innover et de se développer.

La lente reprise de création d'entreprises en France

La crise financière de 2007-2009 laisse des séquelles évidentes sur l'économie française. Le chômage, qui était en nette baisse depuis la fin des années 1990, repart à la hausse tandis que la croissance stagne aux alentours de 1% par an.

L'impact de cette baisse de l'activité économique sur la création nette d'entreprises en France ne se fait pas attendre, et elle chute de 22% en 2009. Certes, cette forte baisse est compensée par le grand nombre de microentreprises créées à la suite de l'instauration du statut d'autoentrepreneur en 2008 (création nette de 191 000 microentreprises entre 2008 et 2009 et même 364 000 entre 2009 et 2010). Néanmoins, cet effet qui s'explique en grande partie par

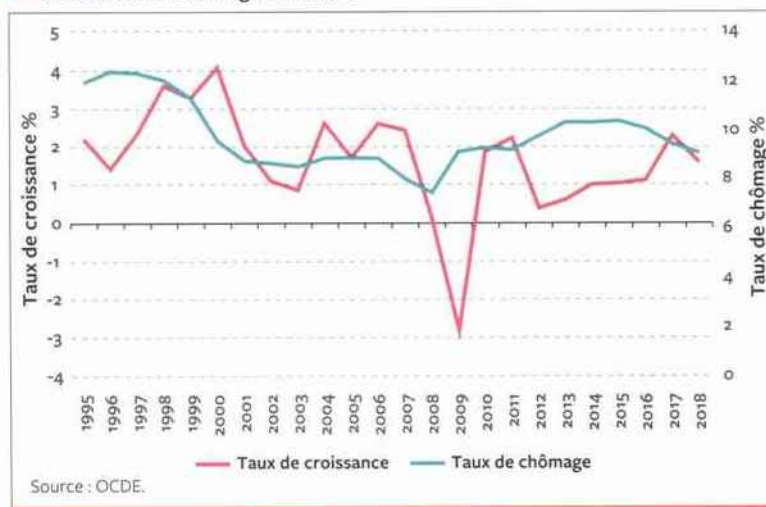
l'utilisation du statut d'autoentrepreneur pour la régularisation d'activités non déclarées, ou comme alternative au chômage est de courte durée. La création nette d'entreprises ne redevient durablement positive qu'à partir de 2014, bien après la croissance du produit intérieur brut (PIB) qui augmente dès 2010.

Depuis 2008, plusieurs mesures et dispositifs ont été mises en place pour stimuler la demande. Le « grand emprunt » – devenu par la suite « investissements d'avenir » – initié en 2010, est toujours en cours. Il consiste en des investissements d'infrastructure mobilisant plus de 50 milliards d'euros (Fabien Piliu, « Cinq ans après, le grand emprunt continue d'irriguer l'économie », *La Tribune*, 12 mars 2015). Par ailleurs, les politiques monétaires non conventionnelles de la Banque centrale européenne (BCE) inondent le système bancaire de liquidités depuis 2015

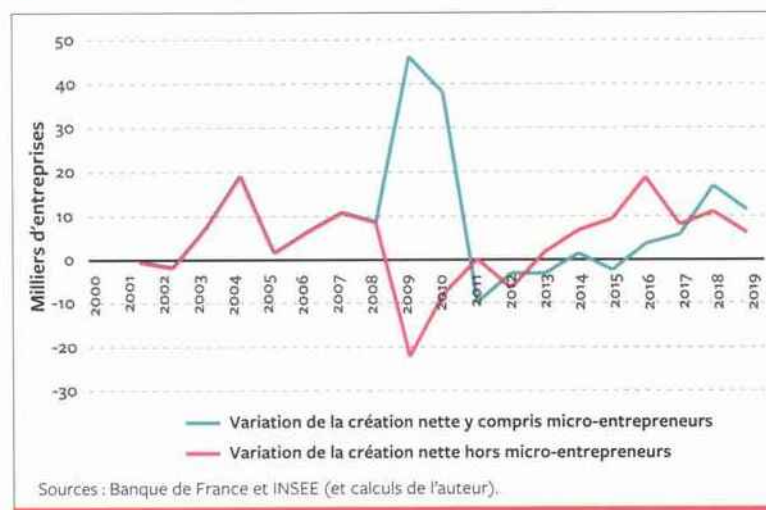
afin de rétablir la solidité des banques commerciales et par conséquent de relancer le crédit à des taux proches de zéro (*Asset purchase programmes*, BCE, 21 août 2019). Le système bancaire français, le plus grand de la zone euro avec un bilan agrégé de presque 10 billions d'euros (« Total des actifs et passifs déclarés par les IFM hors SEBC en France », BCE, juin 2019), est un des principaux destinataires des politiques de la BCE. Malgré cela, d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la France se place parmi les derniers pays de la zone euro en termes de croissance du PIB, ainsi qu'en investissement de capital fixe avec des taux de croissance de 1,57 % (PIB) et de 2,8 % (Formation brute du capital fixe) en 2018, loin derrière l'Irlande (6,8 % et 9,7 %) ou la Slovaquie (4,5 % et 10,6 %).

Cette sous-performance s'explique en partie par certaines mesures prises à partir de 2012. Ainsi, les exonérations fiscales et sociales des heures supplémentaires, mises en place en 2008, avaient ajouté une dose de flexibilité dans l'organisation de la production des entreprises, en permettant son intensification à faibles coûts additionnels. Selon des données de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), plus de 40 % des entreprises françaises recouraient à ce dispositif qui permettait un gain moyen de 500 euros annuels par salarié en 2008 (Arnaud Richard, *Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi visant à rétablir les avantages liés aux heures supplémentaires*, www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1559.asp). Avec la suppression de ces exonérations en 2012, les entreprises perdent la capacité d'ajuster les variations de leur activité liées à la récession alors que les salariés rencontrent plus de difficultés pour maintenir leur pouvoir d'achat. À cela s'ajoutent les augmentations

▼ Croissance vs. Chômage en France



▼ Création nette d'entreprises cumulées en 12 mois



d'impôts appliquées aux entreprises, comme la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés – due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros – et la contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle – due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires

supérieur à 3 milliards d'euros. Toutes deux consistaient en une contribution égale à 15% du montant dû à l'impôt sur les sociétés avant toute réduction et crédit d'impôt et créance fiscale, sachant que la seconde s'ajoutait à la première. Une analyse rapide des composants des dépenses finales, c'est-à-dire effectives, du PIB français montre cependant que la consommation des ménages et les dépenses publiques n'ont pas faibli lors de la crise en 2008. En revanche, les exportations ont beaucoup souffert entre 2008 et 2009, tandis que l'investissement n'est revenu à des niveaux supérieurs à ceux de 2008 qu'en 2017. En outre, on peut constater que les exportations représentent la partie la plus dynamique des dépenses finales en France. Elles gagnent en importance vis-à-vis du PIB, car les autres composantes n'affichent que peu de croissance. Ceci révèle deux choses. Tout d'abord, les synergies entre la France et le reste du monde sont plus importantes que jamais. Ensuite que l'économie française ne peut plus se passer de la mondialisation, au risque de perdre des débouchés importants pour son industrie, ce qui ne serait pas sans répercussions négatives sur l'emploi et donc sur la demande interne. Par conséquent, la compétitivité des entreprises est devenue un point crucial du dynamisme de l'économie française.

Mondialisation et compétitivité

La compétitivité nationale est souvent confondue avec le leadership technologique d'un pays, ou ses parts de marché à l'exportation, ainsi qu'avec la productivité de ses industries ou son taux de croissance. Or, ceux-ci sont généralement des conséquences ou des facteurs qui contribuent à la compétitivité. En fait, la compétitivité nationale est un concept large qui fait plus précisément référence à la capacité d'un pays



Seizième Salon des entrepreneurs, à Paris en février 2009 : stand de l'auto-entrepreneur

© PASCAL SITTLER/REA

à utiliser son capital matériel et humain ainsi que ses ressources naturelles de façon efficace afin d'augmenter durablement le niveau de vie et l'emploi de la population. Dans son ouvrage *The competitive advantage of nations* (Free Press,

“

La compétitivité des entreprises est devenue un point crucial du dynamisme de l'économie française

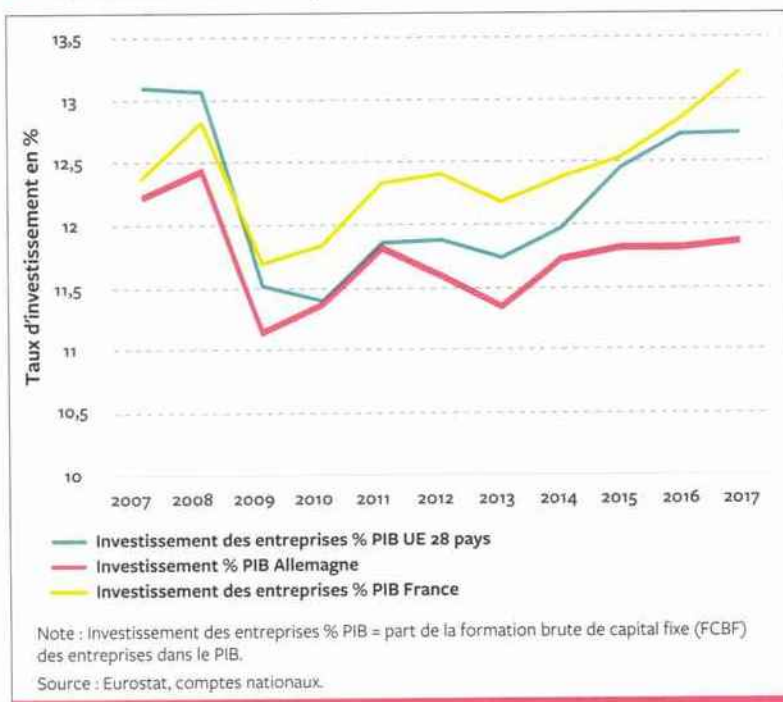
1998), l'économiste Michael Porter a identifié quatre facteurs fondamentaux pour soutenir la compétitivité nationale : le contexte entrepreneurial, le contexte des facteurs de production (disponibilité de main-d'œuvre, infrastructures et administrations, etc.), le contexte de la demande et le contexte de soutien industriel (réseau de fournisseurs et communauté industrielle solidement interconnectée).

Plus un pays est performant sur ces quatre facteurs, plus il est compétitif. Généralement, un pays commence par être compétitif grâce à des avantages comparatifs, c'est-à-dire des bas coûts d'opportunité dans l'usage d'un facteur de production comme une ressource naturelle ou de la main-d'œuvre pas chère. Au fur et à mesure que le pays se développe, grâce à cet avantage comparatif, il dégage et attire suffisamment de ressources pour financer des investissements en infrastructure de façon à substituer l'équipement et les machines au travail et à diversifier sa production, le tout de façon à obtenir des économies d'échelle. Cette deuxième étape consiste surtout à former des professionnels qualifiés et à obtenir des transferts technologiques via l'industrialisation du pays. Une fois que l'infrastructure matérielle (équipements et installations) et immatérielle (capital humain et social) du parc productif d'un pays arrive à maturité, il devient facile de produire pratiquement tout type de biens ou services. Le processus de mondialisation actuel a ouvert la porte à ce deuxième stade de développement compétitif à plusieurs pays – à condition de renforcer leur capacité à innover. La France se trouve exactement à ce troisième stade de développement compétitif.

Investissement en hausse, mais peu innovant

La compétitivité française est marquée par un certain paradoxe. Le commerce extérieur devient une composante de plus en plus importante de l'économie française et l'investissement des entreprises françaises est plus élevé que la moyenne européenne, notamment que celui de l'Allemagne, championne de compétitivité à l'exportation. Malgré les efforts en matière d'investissement, entre 2013 et 2018, la part de marché de la France dans les exportations mondiales

▼ L'investissement en Europe



n'évolue pratiquement pas et l'Allemagne reste la puissance européenne dominante. Ainsi, d'après les données Eurostat pour cette période, la part de marché à l'exportation de la France n'a varié que de +0,04 % (avec 3,65 % des parts de marché à l'exportation dans le monde) contre +3,32 % pour l'Allemagne (7,53 %). Une explication de ce paradoxe est le manque d'innovation des entreprises. Or, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 51 % des entreprises françaises, toute taille confondue, innovent d'une façon ou d'une autre (Enquêtes communautaires sur l'innovation, 2014 et 2016) : l'innovation concerne en effet 48 % des petites entreprises, 63 % des moyennes entreprises et 76 % des entreprises de taille intermédiaires (ETI) et des grandes entreprises.

Par ailleurs, concernant toutes les entreprises employant 10 salariés ou plus, selon Eurostat,



Paris-Saclay,
pôle d'innovation
scientifique et
technologique
soutenu par
le programme
Investissements
d'avenir

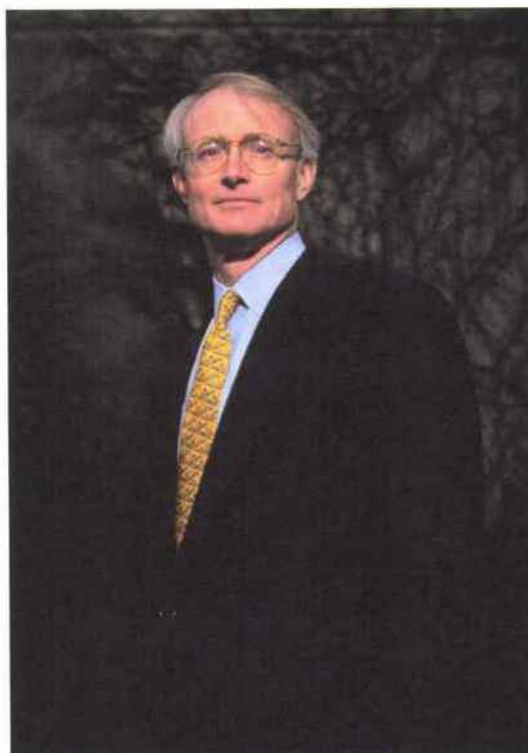
© LAURENT
GRANDGUILLOT/REA

la France se trouve en 4^e position dans l'Union européenne (UE) (56,4 % des entreprises), au-dessus de la moyenne (49,1 %), derrière l'Allemagne (67 %), le Luxembourg (65,1 %) et le Royaume-Uni (60 %). Si la France peut faire mieux, elle ne sous-performe donc pas en termes d'innovation. En outre, en termes de dépenses internes en recherche et développement en 2017, la France y dédie 2,2 % de son PIB atteignant la 12^e place mondiale, derrière l'Allemagne (3 %), Israël (4,5 %) ou encore la Corée du Sud (4,6 %), mais devant la Chine (2,1 %) et au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (1,7 %) (« Statistiques de l'OCDE de la science et technologie et de la R&D : principaux indicateurs de la science et de la technologie », 2017).

Une explication du paradoxe de l'investissement français peut être recherchée dans sa nature même. En réalité, les entreprises françaises passent par un processus de transformation. Elles se désindustrialisent pour aller de plus en plus vers les services et la production immatérielle. Ainsi, si la part de l'industrie atteint quasiment 70 % des exportations françaises (au deuxième trimestre 2019), elle ne représente que 17 % de la valeur ajoutée totale de l'économie (26,1 % pour la valeur ajoutée des seules entreprises), alors que les services constituent près de 80 % de la valeur ajoutée brute dans l'économie, 13,4 proviennent de l'industrie (au deuxième trimestre 2019) (www.insee.fr/fr/statistiques/2830174#tableau-figure1; data.oecd.org/fr/natincome/valeur-ajoutee-par-activite.htm).

Une autre difficulté à laquelle est confrontée l'industrie française est le manque de certaines catégories de personnel. En effet, à un horizon de vingt ans, 42% des emplois seraient automatisables en France, surtout les emplois industriels les plus pénibles. Évidemment, cette destruction d'emplois serait suivie d'une création de nouveaux emplois requérant de nouvelles compétences, surtout dans le numérique. Or, 700 000 à 900 000 emplois ne devraient pas être pourvus à l'horizon 2020 en Europe (Philippe Varin, « Qu'attendre des mutations en cours en matière de compétitivité, condition clé de la survie de l'industrie en France ? », *Annales des Mines – Réalités industrielles*, novembre 2016, p. 5 à 9). Sachant que les firmes multinationales (françaises et étrangères) représentent, d'après l'INSEE (rapport *Les entreprises en France 2018*, INSEE, op. cité, p. 95), 52,1% de la valeur ajoutée brute française et 47,4% de l'emploi équivalent plein-temps de l'économie marchande en France, le risque est évident : ces entreprises pourraient préférer transférer des segments entiers de leurs activités là où elles seraient susceptibles de trouver les ressources les mieux adaptées et les conditions institutionnelles les plus favorables.

Si la France rencontre des difficultés à transformer plus aisément son innovation et sa recherche en compétitivité, c'est en



Michael Porter, professeur américain spécialisé en stratégie d'entreprise et auteur du modèle Diamant permettant de mieux comprendre la position comparative d'une nation en concurrence globale

© STEPHEN VOSS/
REDUX-REA

grande partie dû aux ajustements structurels en réaction aux incitations réglementaires encore en place. En effet, les entreprises de plus de 250 salariés, concentrent aujourd'hui plus de 45% du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée, des investissements et plus

Type d'entreprise	Part du nombre total d'entreprises	Part des salariés équivalents en temps plein	Part dans le chiffre d'affaires	Part dans la valeur ajoutée	Part dans l'investissement	Part dans les exportations
0 salarié	54,3%	0%	6,39%	6,36%	20,03%	3,96%
1 à 9 salariés	39,35%	21,6%	14,44%	16,7%	10,84%	6,16%
10 à 249 salariés	6,17%	38,17%	34,01%	31,61%	23,71%	26,13%
250 salariés ou plus	0,16%	40,21%	45,15%	45,32%	45,46%	63,75%
Total	2,4 millions d'unités légales	11,95 millions de salariés	3 700 milliards	1 03 milliards	192,7 milliards	672,3 milliards

Structure des entreprises en France

Source : INSEE, Les entreprises en France en 2018..

de 63 % des exportations françaises, mais elles représentent moins de 1 % de toutes les entreprises et emploient 40 % des salariés en temps plein.

Les obligations des entreprises concernant les seuils d'effectifs et chiffre d'affaires, qui impliquent des coûts administratifs (commissions et déclarations) et des coûts fiscaux (contributions et cotisations obligatoires additionnelles en sus de l'impôt sur les sociétés), expliquent en grande partie cette structure des entreprises françaises. Les ETI et grandes entreprises disposent en effet d'une facilité d'accès aux ressources financières et humaines qui leur permet de faire face à ces seuils aisément. Elles peuvent dédier du personnel et des fonds spécifiques pour la gestion des tâches et coûts qui résultent de ces seuils tout en gardant des effectifs intacts pour la gestion des activités productives. Par conséquent, les seuils d'effectifs et les chiffres d'affaires deviennent une protection pour les ETI et grandes entreprises vis-à-vis de la concurrence des entreprises plus modestes.

Face à cela, il n'est pas rare de voir des chefs d'entreprise préférer éviter les seuils en partitionnant leurs activités au sein d'une holding, ce qui ne rend pas la gestion des entreprises plus facile, mais certainement moins coûteuse. Une autre adaptation concerne l'évolution du statut juridique des entreprises françaises. Si jusqu'en 2013, la société à responsabilité limitée (SARL), unipersonnelle ou non, était la principale forme juridique avec 66 % des entreprises créées en France, ce chiffre tombe à 36 % en 2017 tandis que la société par actions simplifiée (SAS) devient la forme juridique favorite avec 61 % (rapport *Les Entreprises en France 2018*, INSEE, op. cité, p. 75). La raison est simple : un créateur d'entreprise en SARL fait face à des cotisations sociales (celles



Usine du fabricant de pompes à eau Wilo à Dortmund. L'Allemagne est le premier pays exportateur de l'Union européenne et le troisième au niveau mondial

© KIEN HOANG LE/
THE NEW YORK
TIMES-REDUX-REA

référentes au dirigeant), tandis qu'en SAS, ce n'est pas nécessaire (le dirigeant d'une SAS peut en effet être nommé sans rémunération).

Un renouveau possible grâce à la loi PACTE ?

Démarches légales

La loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) du 22 mai 2019 a pour ambition de lever les obstacles à la création et à la croissance des entreprises en France. Pour la création d'entreprise sous forme de société, la loi PACTE prévoit à l'horizon 2021 un guichet électronique unique qui remplacera les sept interlocuteurs existants pour les formalités ainsi qu'un registre général des entreprises dématérialisé. Ces mesures ramèneraient le coût d'enregistrement d'une société de 1000 à 250 euros et le délai d'enregistrement d'un mois à une semaine, ce qui avantagerait notamment les créateurs d'entreprise à petit capital, salariés et chômeurs.

Croissance et embauche

S'agissant de la croissance des entreprises, la loi PACTE ne rend obligatoire la certification



Présentation
du projet de loi
Pacte par Bruno
Le Maire, ministre
de l'Économie et
des Finances, à
Lyon le 3 juillet
2018

© LAURENT CERINO/REA

des comptes par un commissaire aux comptes qu'à partir de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, quand, auparavant, ce seuil se trouvait à 2 millions d'euros. Cette mesure permet l'économie directe de plusieurs milliers d'euros, ainsi que l'économie des coûts comptables annexes pour préparer les comptes. La principale réduction de formalités administratives est toutefois liée à la baisse des seuils d'effectifs pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les seuils actuels – 9, 10, 11, 20, 25, 50, 100, 150, 200 et 250 salariés – sont supprimés et remplacés par trois seuils : 11, 50 et 250 salariés. Ce changement ne constitue pas une suppression des obligations (elles restent largement inchangées, cependant elles ne deviennent effectives qu'à partir des seuils

les plus élevés), mais une simplification des procédures. En outre, les obligations associées au seuil supérieur ne seront effectives que lorsque celui-ci sera franchi pendant cinq années consécutives. L'objectif est de permettre aux PME de réduire les coûts administratifs liés aux seuils trop rapprochés (surtout ceux en dessous de 25 salariés), de laisser du temps à l'entreprise de s'adapter administrativement et d'éliminer le frein à l'embauche.

Financement des entreprises

Un obstacle souvent rencontré par les PME françaises concerne la difficulté d'accès au financement (Nicolas Dufourcq, « Le financement des PME : un enjeu de compétitivité », *Revue d'économie financière*,

février 2014, p. 39 à 54 et OCDE, « Améliorer l'accès des PME à des instruments de financement diversifiés », Papier de discussion présenté à la conférence ministérielle sur les PME, 22 et 23 février 2018). Certaines dispositions de la loi PACTE pourraient permettre d'y remédier. Des mesures importantes ciblent l'élargissement des possibilités de financement des PME au-delà des crédits et lignes de financement auprès des banques. Les SARL ayant désigné un commissaire aux comptes pourront désormais émettre des obligations, une possibilité auparavant réservée aux sociétés par actions. Pour les start-ups, la loi PACTE assouplit les dispositions concernant l'émission des bons de caisse (placement à terme dont le remboursement a lieu à l'échéance du titre, à la différence d'une obligation qui verse des intérêts annuellement). Jusque-là seuls les établissements de crédit (les banques) et les personnes physiques et sociétés exerçant en qualité de commerçant dans leur 3^e année d'exercice commercial avaient ce droit d'émission. Désormais, les start-ups pourront recourir à ce mode de financement à l'issue de leur première année d'exercice. Un avantage considérable étant donné que l'échéance d'un bon de caisse peut varier d'un mois à sept ans. La loi PACTE élargit aussi le champ des opérations pouvant être financées par des prêts participatifs. Ainsi, les entreprises pourront utiliser ce dispositif pour financer non seulement des projets d'achat de biens ou de services, mais aussi des opérations spécifiques en lien avec la raison d'être de l'entreprise. En outre, la loi PACTE prévoit de rendre éligible au plan d'épargne en actions destiné au financement des PME et ETI (PEA-PME) les titres émis dans le cadre du crowdfunding.

Le renouveau de la création d'entreprises en France est évident depuis 2016. Il reste néanmoins à le pérenniser. La loi PACTE

s'ajoute donc à un ensemble de mesures (loi travail de 2017, baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFO), etc.) visant à rendre le monde de l'entreprise plus dynamique en France. Les contributions exceptionnelles sur l'impôt sur les sociétés ont été supprimées depuis 2019. Par ailleurs, la loi de finances pour 2018 prévoit une réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés qui devrait passer de 33,3 à 25 % en 2022, ce qui rendra dans ce domaine la France plus compétitive que l'Allemagne ou l'Italie. Autre mesure pouvant stimuler la dynamique des entreprises : le retour des heures supplémentaires défiscalisées (mais non désocialisées). Des gains moyens pouvant aller jusqu'à 11 % sur le salaire brut des travailleurs concernés sont déjà prévus (Thomas Le Bars, « Défisiscalisation des heures sup' : le gain atteindra 11 % du salaire brut au maximum », *Capital*, 25 janvier 2019).

Il semble néanmoins nécessaire de s'interroger sur un point important. Toutes ces mesures pour les entreprises, ainsi que les mesures en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs à la suite des manifestations des gilets jaunes, posent la question de leur financement et de leur impact sur le déficit public. En effet, les réformes entraînent des réductions importantes des recettes fiscales. En même temps, elles engendrent un environnement plus favorable à l'investissement qui pourra à terme se traduire par un élargissement de l'assiette fiscale des recettes. Reste que l'incitation à l'investissement pour un pays aussi bien intégré dans les marchés mondiaux comme c'est le cas de la France dépend aussi de la conjoncture internationale. Or, celle-ci reste pour le moment très instable compte tenu de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine et du Brexit. #

Complément +

Paris-Saclay, naissance d'un nouvel et ambitieux modèle

Entretien avec Mme Sylvie Retailleau, présidente de la ComUE Université Paris-Saclay

La France connaît un moment très propice aux réformes. Paris-Saclay s'inscrit dans cette dynamique.

Quelle est son ambition principale et combien d'étudiants/diplômés vise-t-on ?

En janvier 2020, l'université Paris-Saclay deviendra une université de plein exercice, proposant une offre de formation complète du premier cycle au Doctorat, réunissant universités et grandes écoles, avec un très fort partenariat avec les organismes nationaux de recherche (ONR). Avec ce nouveau modèle, les 14 établissements fondateurs ont l'ambition de participer à la transformation de l'enseignement supérieur et la recherche en France avec pour corollaire de positionner l'université Paris-Saclay dans le top 20 des universités mondiales. Beaucoup de jeunes participent déjà aux cursus universitaires ou ingénieurs de nos établissements et bénéficient d'une offre de formations de haut niveau. À la rentrée 2020, nos quelque 65000 étudiants étudieront dans une université européenne qui fédère le meilleur des trois dispositifs français (université, grande école, école normale), ouverte sur le monde et adossée à une recherche de pointe. Ils auront accès à des dispositifs pour développer leurs connaissances, leurs compétences grâce à des méthodes pédagogiques adaptées à leur génération et à l'acquisition de connaissances pour construire l'avenir. Certains se découvriront une âme d'inventeur, un



Sylvie Retailleau,
présidente de
l'université
Paris-Saclay

© PIERRE CHARLIER/REA

goût pour l'entrepreneuriat, d'autres développeront l'envie de s'engager dans des cursus ou des recherches à forts enjeux sociétaux. L'université Paris-Saclay donnera à tous la meilleure carte de visite pour leurs projets d'avenir. C'est notre principale ambition.

Paris-Saclay renforcera l'attractivité de la France. Les demandes d'admission à l'international sont déjà à la hausse. La démarche de la fusion d'établissements est-il le modèle le plus pertinent pour peser à l'international ?

Jusqu'à présent fragmenté et étanche entre grandes écoles et universités, le modèle français était peu lisible à l'international. Il nécessitait d'être réformé. La particularité de l'université Paris-Saclay est de proposer une démarche qui tire parti des points forts de chacun pour construire un établissement aux standards internationaux.

Quatre écoles (Agroparistech, CentraleSupélec, l'ENS Paris-Saclay et l'Institut d'optique graduate schools), 3 universités (Université Paris-Sud, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, Université d'Evry) et 7 organismes nationaux ou fondations de recherche (CEA, CNRS, IHES Inra, Inria, INSERM, ONERA)

Pour «peser à l'international» à long terme, la qualité et la visibilité de la recherche sont des paramètres déterminants. En la matière, les laboratoires du périmètre de l'université Paris-Saclay sont des références dans un très large champ disciplinaire et irriguent nos formations au plus tôt des cursus. C'est le concept de «comprehensive university» : avec 9 000 chercheurs et enseignants-chercheurs, 15 000 publications scientifiques par an, nous représentons près de 15% de l'enseignement supérieur et de la recherche française et les écosystèmes de même envergure savent que nous sommes un acteur majeur du jeu international.

L'université Paris-Saclay a la chance de pouvoir exprimer ce potentiel sur un territoire qui se transforme aussi, tout en préservant ses multiples atouts : doté d'un patrimoine naturel et historique considérable, Paris-Saclay est un cadre de vie universitaire privilégié aux portes de Paris. Il devient également le symbole de l'innovation technologique et un laboratoire «grandeur réelle» pour expérimenter de nouvelles mobilités, la coopération quotidienne entre savoir et savoir-faire, la quête du sens dans les études, dans la vie quotidienne et dans la recherche.

Nous ne partons pas de rien évidemment, avec ces 14 établissements fondateurs au meilleur niveau, et rappelons-le, la présence locale de l'université Paris-Sud, déjà parmi les 50 meilleures universités au monde.

La réforme de l'enseignement supérieur est déjà bien engagée. Quelles sont selon vous les mesures prioritaires encore à envisager et de quel modèle étranger la France pourrait-elle s'inspirer selon vous?

Les priorités sont clairement pour moi dans notre capacité, à Paris-Saclay et ailleurs, à

articuler nos atouts dans une vision long terme.

Beaucoup nous envie la stabilité de nos équipes de recherche, plus pérennes qu'ailleurs. Conservons notre capacité à investir sereinement dans la recherche, investissement qui doit, plus que jamais, être une priorité pour notre pays. En parallèle, nous devons encourager et laisser une grande place aux projets, à l'innovation, à la création d'entreprises, à la médiation et à la relation science et société.

La relation avec les entreprises en revanche n'est pas assez solide : là où ailleurs dans le monde, des grands groupes – parfois français – financent des recherches universitaires ou des projets académiques à hauteur de plusieurs millions d'euros, ils ont bien du mal à s'engager à nos côtés à des niveaux suffisants, et ne serait-ce qu'à moyen terme. Prestige, qualité des étudiants, facilités administratives... beaucoup de raisons sont évoquées; désormais de pures idées reçues mais elles ont la vie dure. À nous de les faire tomber.

Nos étudiants et nos futurs étudiants sont de véritables talents en éclosion. Ils ont des profils, des origines, des aspirations très diverses. Ils ont compris quels sont les enjeux pour l'avenir; ils nous tirent vers le haut, nous stimulent, nous questionnent. Ils ont des exigences pour leur avenir et ils ont moins peur que quiconque de ces futurs métiers «qu'on ne connaît pas encore». Car ils acquièrent à l'université des savoirs fondamentaux, des savoir-faire et des savoir-être. C'est sans doute la plus importante mesure que la réforme favorise. Je ne sais pas quel pays l'a inspirée ou plutôt je sais que nous sommes beaucoup d'universités à l'avoir défendu. Continuons à nous en inspirer.